

QUOI FAIRE PENDANT UNE INONDATION?

Aux personnes dont le domicile est inondé

CONSIGNES POUR RÉDUIRE LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ

Consultez la section [Inondation](#) du site Québec.ca et le guide « [Sachez quoi faire avant, pendant, après une inondation](#) » pour plus d'informations.



Électricité

L'eau et l'électricité peuvent causer des électrocutions ou des incendies.

- Avant que l'eau ne s'accumule dans votre domicile, coupez le courant en ayant les pieds au sec.
- Si l'eau s'est déjà infiltrée dans votre domicile et que le courant est toujours présent, consultez Hydro-Québec (1 800 790-2424).
- Consultez un maître électricien :
 - avant de rebrancher le courant par le panneau électrique;
 - avant d'utiliser des appareils électriques qui ont été en contact avec l'eau.



Gaz naturel

Les appareils permanents au gaz naturel (ex. : cuisinière, foyer) nécessitent des précautions pour des raisons de sécurité. Ils peuvent également causer des intoxications au monoxyde de carbone.

- Lorsque l'eau menace de pénétrer dans votre résidence ou si vous devez quitter votre domicile:
 - fermez l'entrée principale du gaz, en ayant en tête que cette dernière devra être rouverte par un spécialiste;
 - fermez les robinets des bouteilles de propane et des réservoirs de propane.
- Si une odeur de gaz est perceptible ou que vos équipements à gaz naturel sont brisés, quittez immédiatement votre domicile et communiquez avec votre distributeur de gaz naturel.
- En présence d'appareils à gaz, toujours utiliser un avertisseur de monoxyde de carbone à piles (inondation ou pas).
- Appliquez les consignes pour les appareils à combustion (voir section ci-bas) en cas de symptômes **ou** si un avertisseur sonne.



Appareils à combustion

Les appareils de chauffage d'appoint, de cuisson, ou de barbecue conçus pour l'extérieur, les équipements de camping, les pompes et les génératrices non électriques (à gaz, essence, etc.) peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du monoxyde de carbone.

- N'utilisez jamais ces appareils à l'intérieur ou près des portes et des fenêtres.
- Procurez-vous des avertisseurs de monoxyde de carbone à piles.
- En présence de symptômes (ex. : mal de tête, étourdissements, fatigue, nausées) **ou** si un avertisseur sonne :
 - quittez les lieux et composez le 911;
 - réintégrez les lieux après l'autorisation des pompiers ou l'avis d'un expert.



Froid

L'hypothermie est un risque lorsqu'on est mouillé ou dans un milieu froid.

- Restez au sec et au chaud, bougez, buvez et mangez chaud.
- Consultez les services médicaux sans délai si vous avez des frissons difficiles à contrôler, de la difficulté à parler, de la fatigue ou une attitude bizarre.
- Portez attention aux jeunes enfants et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.



Médicaments

Ne pas prendre ses médicaments peut aggraver l'état de santé ou engendrer des complications.

- Prévoyez les médicaments nécessaires pour les personnes qui prennent une médication régulière et continue.
- Rapportez à la pharmacie (au lieu de jeter) tout médicament :
 - qui a touché l'eau d'inondation et s'en procurer d'autres;
 - qui n'a pas pu rester au froid comme recommandé ou consultez votre pharmacien pour savoir si vous pouvez le prendre quand même.



Aliments

Les aliments souillés ou qui n'ont pu rester au froid peuvent être contaminés et causer des intoxications alimentaires et des gastroentérites.

- Jetez tout aliment ayant touché l'eau d'inondation et s'en procurer d'autres.
- En cas de panne d'électricité, consultez Quebec.ca et la section « [Conserver ou jeter vos aliments après une panne de courant ou une inondation](#) » ou le « [Thermoguide](#) » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



Eau et matériaux souillés

Un contact avec de l'eau d'inondation ou des matériaux souillés peut causer des infections ou des irritations de la peau.

- Évitez le contact de la peau avec l'eau et les matériaux souillés.
- En cas de contact, lavez rapidement avec de l'eau propre et du savon régulier.
- En cas de blessure profonde ou souillée, contactez votre médecin et discutez de votre vaccination contre le tétanos.



Eau potable

L'eau du robinet peut être contaminée et contenir des microbes ou des produits chimiques. Elle pourrait causer des gastroentérites.

Si votre eau potable provient :

- D'un aqueduc :
 - Elle est probablement propre pour la consommation :
 - o suivez les directives de la municipalité ou de l'exploitant.
- De votre puits :
 - **Considérez l'eau non potable jusqu'à preuve du contraire.**
 - Si elle est d'apparence normale (couleur, odeur et goût) :
 - o la faire bouillir au moins 1 minute à gros bouillons avant de l'utiliser pour boire, préparer les aliments et se brosser les dents.
 - Si l'eau est trouble ou si elle a une odeur inhabituelle :
 - o ne la buvez pas, utilisez l'eau en bouteille.



Stress et anxiété

Une inondation peut vous causer beaucoup de stress et d'anxiété.

- Contactez Info-Santé au 811 si vous avez besoin d'aide.



Évacuation

Dans certaines situations, les risques peuvent être trop importants pour demeurer en place et les autorités peuvent vous demander d'évacuer votre demeure.

- Suivez les directives des pompiers ou des policiers.

Dès que votre domicile n'est plus inondé, consultez notre/ fiche « [Quoi faire après une inondation?](#) », disponible sur santeestrie.qc.ca/inondation ou santemonteregie.qc.ca/conseils-sante/inondation